



Lycée Guynemer
Lycée des Métiers
de l'Industrie et du Numérique

Cloron Ste-Marie - Pyrénées Atlantiques (64)

**DOCUMENT A CONSERVER PAR LES
FAMILLES**

RENTREE 2026 SERVICE D'INTENDANCE et de GESTION
RENSEIGNEMENTS POUR LES FAMILLES – CONSIGNES DIVERSES
Elèves apprentis

1. FRAIS D'INTERNAT ET DE DEMI-PENSION

Tarif des prestations pour les apprentis :

Apprentis dans le secteur privé : Repas : 5.30 € Nuitée+petit déjeuner : 9.20 €

Apprentis dans le secteur public : Repas : 2.30 € Nuitée+petit déjeuner : 3.20 €

Sauf changement, les frais d'internat et de demi-pension des apprentis sont pris en charge par le GRETA-CFA AQUITAINE, à hauteur de 3 € pour les repas et de 6 € pour les nuitées pour le secteur privé uniquement. La différence entre le montant du repas ou de la nuitée et la prise en charge du GRETA CFA est à régler par la famille auprès du service de gestion. Une facture vous sera adressée en fin de trimestre.

Exemples :

Pour une nuitée apprenti dans le secteur privé : $9.20 \text{ €} - 6 \text{ €} = 3.20 \text{ €}$ à payer

Pour une nuitée apprenti dans le secteur public : 3.20 € à payer

Pour un repas apprenti dans le secteur privé : $5.30 \text{ €} - 3 \text{ €} = 2.30 \text{ €}$ à payer

Pour un repas apprenti dans le secteur public : 2.30 € à payer

2. ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le lycée Guynemer n'a pas de service de restauration autonome. Les élèves et les personnels sont hébergés par le lycée Supervielle, situé à proximité, pour les repas de midi et du soir.

Un système informatisé de gestion des accès au restaurant scolaire existe. En début d'année scolaire chaque nouveau demi-pensionnaire, ou interne (ou élève occasionnel) et commensal se verra remettre gratuitement une carte indispensable pour l'accès à la demi-pension.

En fin d'année scolaire, la carte sera rendue en vie scolaire. Tout possesseur d'une carte doit veiller à son intégrité ; son usage est strictement personnel. Toute tentative de fraude est susceptible d'entraîner l'exclusion du service d'hébergement. En cas de perte ou de dégradation, une nouvelle carte sera délivrée contre paiement (prix variant entre 5 et 8 euros).

Elève au forfait : en cas d'oubli ou de dégradation de la carte, le passage ne pourra se faire qu'en fin de service, après vérification de la qualité du titulaire.

3. INTERNAT

L'hébergement prévu par chambre est de trois élèves. Quelques chambres au rez-de-chaussée sont équipées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

A – Petit-déjeuner

Les élèves prennent le petit-déjeuner entre 6 h 30 et 7 h 30 dans une salle à manger au rez-de-chaussée de l'internat.

B – Mobilier et literie.

Seuls la couverture et le traversin sont mis à disposition par l'établissement. **Chaque élève en a la responsabilité. En cas de perte ou de dégradation de tout matériel mis à disposition, une facture sera adressée à la famille.**

Chaque famille d'élève interne doit prévoir :

- **un drap housse pour lit de 90x200, une housse de couette et une couette ou un drap plat de 90x200, une taie de traversin**
- **1 nécessaire de toilette, des serviettes, des cintres pour les vêtements,**
- **1 petit cadenas pour la fermeture de l'armoire.**

La fourniture, l'entretien et le renouvellement de ces affaires sont à la charge de la famille.

L'élève rapportera chez lui les draps et la taie de traversin pour lavage au moins une fois par mois.

C - Sécurité des biens personnels.

Pour les élèves de BTS (3 places mises à disposition au total par le Lycée), une clé sera remise gratuitement. L'élève sera responsable de sa clé. **Il devra la rendre au service de gestion** en fin d'année scolaire au plus tard ou avant, lorsqu'il y a départ de l'établissement.

Le renouvellement de la clé perdue ou détériorée sera payant.

IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ AUX ÉLÈVES DE NE JAMAIS CONSERVER SUR EUX DES SOMMES EXCESSIVES OU DES OBJETS PRÉCIEUX. EN CAS DE PERTE OU DE VOL, L'ADMINISTRATION DU LYCÉE GUYNEMER DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ.

Le Proviseur

Yann PARDIES